

commande, et dont les résultats inevitables, pécuniairement, retomberont principalement sur lui.

Le Clergé du Diocèse doit plutôt désirer voir la population canadienne de Montréal compacte et serrée autour de l'Evêché, que de l'en voir séparée. Le Clergé doit préférer la voir satisfaite et conciliée plutôt que mécontente et repoussée.

Si l'Evêque ne voit pas ces choses, le clergé est un peu tenu de les voir pour lui. Si le clergé parle fermement à l'Evêque, il ne peut en être repoussé. C'est son devoir après tout, dans les questions importantes de dire la vérité, et de la faire entendre avec l'énergie voulue. "Dire la vérité," disait un père de l'Eglise, "est le plus grand acte de charité possible."

Si le clergé ne veut rien faire pour combattre une erreur; s'il est si comprimé que de ne pas pouvoir empêcher une faute aussi prodigieuse, il accepte par là même la solidarité de cette erreur et de cette faute aux yeux de la population à laquelle on les inflige contre son opinion. Eh bien, dans un cas comme celui-ci, nous osons dire en toute déférence qu'il est tenu d'exprimer cette opinion à qui de droit. S'il ne fait rien, et qu'il y ait par suite diminution de sympathie et de confiance de la part de la population, et conséquemment affaiblissement de respect, le clergé pourra sans doute s'en prendre un peu à l'Evêque, mais plus encore à lui-même.

Ne pas savoir parler et agir à propos est souvent aussi nuisible, quelque fois aussi coupable que de parler et d'agir mal à propos.

PLUSIEURS CITOYENS DE LA PARTIE EST DE MONTRÉAL.

Montréal, 12 Octobre 1870.